

RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS GOLDEN LAB 2026

Pour des raisons de lisibilité, l'ensemble des termes employés au masculin dans le présent règlement désignent indifféremment les personnes de tous genres.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le concours Golden Lab (ci-après dénommé « le Concours ») est organisé dans le cadre du festival Golden Coast (ci-après dénommé « l'Organisateur »).

Le Golden Lab est intégré au Golden Campus, espace dédié à la découverte des métiers, à la formation, à l'innovation et à la valorisation des talents. Golden Lab est un programme d'émergence destiné aux jeunes créateurs.

Le dispositif prend place au sein d'une structure spécialement aménagée sur le site du festival avec le soutien de ses partenaires, notamment Eiffage et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le présent règlement définit les conditions de participation, de sélection et de déroulement du Concours.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Golden Lab est un concours destiné à révéler, valoriser et accompagner les talents émergents de la scène francophone.

À travers ce dispositif, le Golden Coast souhaite offrir à de nouveaux créateurs l'opportunité de développer leur visibilité, présenter leur univers et vivre une expérience immersive au cœur d'un événement culturel majeur.

Le concours est organisé autour de quatre catégories :

Golden Radio

Catégorie dédiée aux créateurs de contenus éditoriaux : podcasts, interviews, reportages, animation, formats vidéo ou audio.

Golden Platines

Catégorie dédiée aux DJ, producteurs, beatmakers, rappeurs et créateurs musicaux.

Golden Click

Catégorie dédiée aux photographes, vidéastes, créateurs de contenus digitaux, artistes visuels.elles et créateurs utilisant les nouvelles technologies de l'image.

Golden Business

Catégorie dédiée aux entrepreneurs, créateurs de marques, porteurs de projets.

Les candidats peuvent notamment présenter : une marque, une activité en ligne, une startup, un concept innovant, un projet entrepreneurial en phase de développement.

Le concours se déroule en deux phases :

- une phase de sélection des candidatures ;
- une phase finale organisée pendant le Golden Coast Festival.

À l'issue du concours, un.e grand.e gagnant.e sera désigné.e parmi les finalistes.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- être âgé de 15 ans minimum (avec autorisation parentale pour les mineurs) et jusqu'à 35 ans ;
- être francophone ;
- disposer d'au moins un compte actif sur une plateforme de diffusion ou un réseau social ;
- accepter sans réserve le présent règlement.

Les participants s'engagent à fournir des informations exactes lors de leur inscription.

Toute inscription incomplète, erronée ou frauduleuse pourra être rejetée par l'Organisateur.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont ouvertes du 12 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Pour participer, les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription accessible depuis

le site internet du Golden Coast.

Le dossier de candidature devra notamment comprendre :

- une présentation du candidat ;
- une présentation de son univers créatif ;
- les liens vers ses réseaux sociaux ;
- des exemples de créations ou de contenus déjà réalisés.
- une copie de sa carte d'identité et une autorisation parentale (le cas échéant)

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature.

L'Organisateur se réserve le droit de demander tout élément complémentaire permettant d'apprécier la qualité ou l'authenticité d'une candidature.

ARTICLE 5 – SÉLECTION DES FINALISTES

L'étude des candidatures sera réalisée entre le 1er août et le 9 août 2026.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé notamment :

- de représentants.es du Golden Lab ;
- de représentants.es du Golden Coast ;
- de représentants.es des partenaires du projet ;
- de professionnels.elles issus des secteurs créatifs, culturels, économiques, et digitaux.

À l'issue de la phase de sélection, le comité de sélection retiendra les candidatures qu'il estimera les plus pertinentes au regard des critères définis dans le présent règlement.

Le nombre de finalistes pourra varier selon la qualité, la diversité et le volume des candidatures reçues.

Le comité de sélection se réserve ainsi la possibilité de sélectionner un ou plusieurs finalistes dans chacune des catégories du concours.

L'annonce officielle des finalistes interviendra le 10 août 2026.

Les décisions du comité de sélection sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune

contestation.

ARTICLE 6 – CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées selon plusieurs critères, notamment :

- la qualité des réalisations présentées ;
- la créativité et l'originalité ;
- la cohérence de l'univers proposé ;
- la personnalité du candidat.e ;
- la capacité à fédérer ou engager une communauté ;
- le potentiel de développement du projet ;
- l'adéquation avec les valeurs et l'esprit du Golden Lab.

Le nombre d'abonnés et la taille de la communauté ne constituent pas un critère déterminant de sélection.

Le jury privilégiera avant tout la singularité des profils, la qualité du travail présenté et le potentiel de développement.

ARTICLE 7 – DÉROULÉ DE LA PHASE FINALE

Les finalistes seront invités à participer au Golden Lab pendant toute la durée du festival Golden Coast, soit les 28, 29 et 30 août 2026.

Pendant cette période, ils bénéficieront :

- d'un accès au festival ;
- d'un accès à l'espace du Golden Lab ;
- d'une visibilité auprès du public et des partenaires du festival ;
- d'un catering pris en charge par l'Organisateur.

Les finalistes restent libres des formats, contenus et créations qu'ils souhaitent produire pendant le festival.

Le Golden Lab a vocation à encourager l'expression artistique, la créativité et l'expérimentation.

Les participants.es sont invités à valoriser leur univers personnel tout en respectant les

valeurs du festival et du présent règlement.

Les frais de transport, d'hébergement et toutes autres dépenses personnelles restent à la charge des participants.es sauf disposition contraire communiquée par l'Organisateur.

ARTICLE 8 – DÉSIGNATION DU GAGNANT.E ET DOTATIONS

À l'issue du festival, un jury composé de représentants du Golden Lab, du Golden Coast et de ses partenaires désignera un grand gagnant parmi les quatre finalistes.

L'évaluation prendra en compte l'ensemble du parcours du candidat.e, notamment :

- la qualité globale de son univers ;
- la créativité ;
- les contenus présentés lors de la candidature ;
- les contenus réalisés pendant le festival (aucun volume minimal de production n'est exigé des participants) ;
- sa capacité à représenter les valeurs du Golden Lab ;
- son implication dans le projet ;
- l'engagement généré autour de ses créations.

Le.a grand.e gagnant.e recevra les récompenses suivantes :

- un Pass Platinum à vie pour le Golden Coast ;
- une journée d'immersion dans les locaux de Snapchat à Paris ;
- une mise en avant auprès des partenaires du Golden Lab ;
- une intégration au dispositif de communication et d'influence du Golden Coast 2027.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucun échange contre leur valeur en espèces ni à aucune compensation financière.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION AUTOUR DU CONCOURS

Dans le cadre de sa participation au Golden Lab, chaque candidat autorise l'organisation à capter et diffuser leur image, leur voix ainsi que leur performance musicale dans le cadre de la promotion du concours, du Golden Lab et du Golden Coast. Les séquences pourront être diffusées sur le site Internet du Golden Coast, dans la newsletter ainsi que celles des partenaires et sur les différentes pages réseaux sociaux du Golden Coast tel que Instagram, Youtube, Snapchat ou encore Tik Tok. Ces contenus ont pour vocation d'être diffusés sur internet dans le monde entier.

Cette autorisation permet notamment la réalisation et la diffusion de photographies, vidéos, reportages, interviews et contenus de communication liés au concours sur les supports du Golden Lab, du Golden Coast ainsi que sur les supports de communication des structures partenaires associées au projet, dans le seul cadre de la promotion du Golden Lab ou des actions auxquelles elles sont associées. Cette autorisation est limitée dans le temps et prendra fin un an après la fin du jeu concours soit le 30 août 2027. A l'issue de cette période le Golden Coast s'engage à ne plus publier la vidéo ou les images sans autorisation supplémentaire et sans obligation de supprimer les publications passées. En aucun cas ces contenus ne pourront être utilisés à des fins commerciales directes de leur image.

Les candidats demeurent seuls titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à leurs créations, œuvres, contenus, projets, concepts, marques et productions.

La participation au concours n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'organisation ou de ses partenaires.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée et doit être signée des deux parents.

Toute utilisation d'une création, d'une œuvre ou d'un contenu produit par un candidat en dehors des actions de communication relatives au Golden Lab ou au Golden Coast fera l'objet d'un accord spécifique avec son auteur.

L'autorisation prévue au présent article est consentie à titre gratuit et uniquement à des fins d'information, de communication et de promotion du Golden Lab, du Golden Coast et du programme auquel il est rattaché.

ARTICLE 10 – COMPORTEMENT ET RÈGLES

Les participants.es s'engagent à :

- adopter un comportement respectueux
- respecter les équipes, le public et les autres participants.es
- ne pas produire de contenus illicites, haineux, discriminants ou inappropriés

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces règles.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) ET RESPONSABILITÉ

Golden Coast
15B Cours General De Gaulle
21 000 DIJON
info@goldencoastfestival.com

L'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, dans une telle hypothèse aucune indemnité d'aucune nature ne pourra être versée au candidat.

Dans le cadre du concours Golden Lab, des données personnelles sont collectées auprès des participants via le formulaire d'inscription.

Données collectées

Les données susceptibles d'être collectées sont notamment :

- identité (nom, prénom)
- coordonnées (email, téléphone)
- comptes de réseaux sociaux
- informations liées au profil créatif du participant

Finalité du traitement

Ces données sont collectées afin de :

- gérer les candidatures au concours
- sélectionner les participants
- organiser le déroulé du concours
- communiquer avec les participants
- assurer la promotion du concours et de ses participants

Responsable du traitement

Le responsable du traitement est : M. Christian Allex

Sécurité des données

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation du concours et à ses suites, et pour une durée maximale de 3 ans à compter de la fin du concours.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès
- droit de rectification
- droit d'effacement
- droit d'opposition
- droit à la limitation du traitement

Ces droits peuvent être exercés en contactant : info@goldencoastfestival.com

L'organisation s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.